

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 avril 2013.

## PROPOSITION DE LOI

tendant à la suppression du mot « race » de notre législation.

(Première lecture)

### **TEXTE DE LA COMMISSION**

DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

#### ANNEXE AU RAPPORT

Voir le numéro :

Assemblée nationale: 218.

#### Article 1er

À l'exception des textes où il se réfère à la désignation d'espèces animales, le mot : « race » est supprimé de la législation française.

#### **Article 2**

- ① Le code pénal est ainsi modifié :
- (2) 1° (nouveau) Aux premier et second alinéas de l'article 132-76 :
- (3) a) Les mots : «, une race » sont supprimés ;
- (4) b) Sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- (5) 2° Au premier alinéa de l'article 211-1, le mot : «, racial » est supprimé et, après le mot : « partir », sont insérés les mots : « d'un critère raciste ou » :
- **(6)** 3° L'article 212-1 est ainsi modifié :
- (7) a) Au 8°, le mot : « racial » est remplacé par le mot : « raciste » ;
- (8) b) Le 10° est ainsi modifié :
- 9 la première occurrence du mot : « racial » est remplacée par les mots : « déterminé à partir d'un critère raciste » ;
- la seconde occurrence du mot : « racial » est supprimée ;
- le mot : « raciaux » est remplacé par les mots : « déterminés à partir d'un critère raciste » ;
- 4° (nouveau) Au 6° de l'article 221-4, les mots : «, une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 5° (nouveau) Au 5° bis de l'article 222-3, les mots : «, une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 6° (nouveau) Au 5° bis de l'article 222-8, les mots : «, une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;

- (5) 7° (nouveau) Au 5° bis de l'article 222-10, les mots : «, une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 8° (nouveau) Au 5° bis de l'article 222-12, les mots : «, une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 9° (nouveau) Au 5° bis de l'article 222-13, les mots : «, une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 10° (nouveau) À la première phrase de l'article 222-18-1, les mots : «, une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 11° (nouveau) Aux premier et second alinéas de l'article 225-1, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 20 12° (nouveau) À l'article 225-18, les mots : «, une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 21) 13° Au premier alinéa de l'article 226-19, après le mot : « origines », il est inséré le mot : « prétendument » ;
- 22 14° (nouveau) Au 9° de l'article 311-4, les mots : «, une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 23 15° (nouveau) Au 3° de l'article 312-2, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 29 16° (nouveau) Au dernier alinéa de l'article 322-2, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- (nouveau) Au 3° de l'article 322-8, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes ».

#### Article 3

- ① Le code de procédure pénale est ainsi modifié :
- 2 1° Le premier alinéa de l'article 2-1 est ainsi modifié :
- (3) a) Les mots : «, raciale » et «, une race » sont supprimés ;

- (4) b) (nouveau) Après le mot : « religieuse », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- (5) c) (nouveau) Sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- (6) 2° (nouveau) Le 3° de l'article 695-9-17 est ainsi modifié :
- (7) a) Les mots : « de sa race, » sont supprimés ;
- (8) b) La deuxième occurrence du mot : « ou » est remplacée par le signe : « , » ;
- (9) après le mot : « sexuelle », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 3° (nouveau) Le 5° de l'article 695-22 est ainsi modifié :
- (1) a) Les mots : « de sa race, » sont supprimés ;
- 1 b) La deuxième occurrence du mot : « ou » est remplacée par le signe : « , » ;
- (3) c) Après le mot : « sexuelle », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 4° (nouveau) Le 4° de l'article 713-20 est ainsi modifié :
- (15) a) Les mots : « de sa race, » sont supprimés ;
- (b) La deuxième occurrence du mot : « ou » est remplacée par le signe : « , » ;
- (f) c) Après le mot : « sexuelle », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 5° (nouveau) Le 4° de l'article 713-37 est ainsi modifié :
- (19) a) Les mots : « de sa race, » sont supprimés ;
- (2) c) Après le mot : « sexuelle », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes ».

#### Article 4 (nouveau)

- (1) Le code du travail est ainsi modifié :
- (2) 1° L'article L. 1132-1 est ainsi modifié :
- (3) a) Après le mot : « contrat », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » ;
- (4) b) Les mots : «, une nation ou une race » sont remplacés par les mots : « ou une nation » ;
- (5) 2° Le 3° de l'article L. 1321-3 est ainsi modifié :
- (6) a) Après le mot : « égale, », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » ;
- (7) b) Les mots : « , une nation ou une race » sont remplacés par les mots : « ou une nation » ;
- 3° Au 1° de l'article L. 1441-23, après le mot : « discriminations », sont insérés les mots : « racistes ou » et les mots : « ou une race » sont supprimés ;
- 4° Au 8° de l'article L. 2271-1, les mots: « sans considération d'appartenance ou de non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation ou une race » sont supprimés.

#### Article 5 (nouveau)

- ① Le code du sport est ainsi modifié :
- 2 1° Au premier alinéa de l'article L. 332-18, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 3 2° Au dernier alinéa de l'article L. 332-19, les mots : «, une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes ».

#### Article 6 (nouveau)

- ① Le code du travail applicable à Mayotte est ainsi modifié :
- (2) 1° L'article L. 032-1 est ainsi modifié :

- (3) a) Après le mot : « contrat », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » ;
- (4) b) Les mots : «, une nation ou une race » sont remplacés par les mots : « ou une nation » :
- 3° Au 10° de l'article L. 133-2-1, les mots : « quel que soit leur statut civil, leur appartenance à une ethnie, une nation ou une race, » sont supprimés ;
- (6) 3° Le 3° de l'article L. 152-3 est ainsi modifié :
- (7) a) Après le mot : « égale, », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » ;
- (8) b) Les mots : « , une nation ou une race » sont remplacés par les mots : « ou une nation ».

#### Article 7 (nouveau)

- ① Le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre ainsi modifié :
- 2) 1° À la fin du 2° de l'article L. 199, le mot : « raciaux » est remplacé par le mot : « racistes » ;
- 3 2° À l'article L. 216, les mots : « politiques et raciaux » sont remplacés par les mots : « pour des motifs politiques et racistes » ;
- 3° Au premier alinéa de l'article L. 293 *bis*, le mot : « racial » est remplacé par le mot : « raciste » ;
- $4^{\circ}$  À la fin du c de l'article L. 493, les mots : « politiques et raciaux » sont remplacés par les mots : « pour des motifs politiques et racistes ».

#### Article 8 (nouveau)

- (1) Le code de la construction et de l'habitation est ainsi modifié :
- 2 1° Au deuxième alinéa de l'article L. 421-9, après les mots : « ethnique ou », il est inséré le mot : « prétendument » ;
- 3 2° Au 3° du I de l'article L. 422-2-1, après les mots : « ethnique ou », il est inséré le mot : « prétendument » ;

3° Au troisième alinéa de l'article L. 481-6, après les mots : « ethnique ou », il est inséré le mot : « prétendument ».

#### Article 9 (nouveau)

Au dernier alinéa de l'article L. 114-2 du code du patrimoine, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes ».

#### Article 10 (nouveau)

- ① 1° La loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse est ainsi modifiée :
- (2) a) Au premier alinéa de l'article 13-1, les mots : « , une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- (3) b) Au huitième alinéa de l'article 24, les mots : «, une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- (4) c) Au deuxième alinéa de l'article 32, les mots : «, une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- (5) d) Au troisième alinéa de l'article 33, les mots : «, une race » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- 6 e) À la deuxième phrase du 6° de l'article 48, les mots : «, une race » sont supprimés et, après le mot : « déterminée », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- f) Au premier alinéa de l'article 48-1, le mot : « , raciale » est supprimé et, après le mot : « religieuse », sont insérés les mots : « ou sur des raisons racistes » :
- 2° Au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 50-772 du 30 juin 1950 fixant les conditions d'attribution des soldes et indemnités des fonctionnaires civils et militaires relevant du ministère de la France d'outre-mer, les conditions de recrutement, de mise en congé ou à la retraite de ces mêmes fonctionnaires, les mots : « de race, » sont supprimés et sont ajoutés les mots : « ou fondée sur des critères racistes »;

- 3° Au I de l'article 8 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, après le mot : « origines », il est inséré le mot : « prétendument » ;
- 4° Au premier alinéa du II de l'article 6 de la loi n° 82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, après le mot : « personnes », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » et les mots : « , une race » sont supprimés ;
- 5° Au deuxième alinéa de l'article 6 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, après le mot : « fonctionnaires », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » et, à la fin, les mots : « ou une race » sont supprimés ;
- 6° Au dernier alinéa de l'article 15 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, les mots : « de race » sont remplacés par les mots : « racistes » ;
- 7° À la troisième phrase du premier alinéa de l'article 44 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière, après les mots : « ethnique ou », il est inséré le mot : « prétendument » ;
- 8° Au troisième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, après le mot : « logement », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » et les mots : « , une race » sont supprimés ;
- 9° L'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 89-548 du 2 août 1989 relative aux conditions de séjour et d'entrée des étrangers en France est ainsi modifié :
- (6) a) Au deuxième alinéa, les mots : «, une race » sont supprimés et après le mot : « religion », sont insérés les mots : « ou pour des raisons racistes » ;
- (b) Au dernier alinéa, les mots : « la race » sont remplacés par les mots : « des raisons racistes ou sur » ;
- 10° La loi n° 90-615 du 13 juillet 1990 tendant à réprimer tout acte raciste, antisémite ou xénophobe est ainsi modifiée :

- (9) a) Au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, les mots : « , une race » sont supprimés et, après le mot : « religion », sont insérés les mots : « ou sur des raisons racistes » ;
- **10** b) À l'article 2, le mot : « raciale » est remplacé par le mot : « raciste » ;
- 11° Au I de l'article 17 de la loi de finances rectificative pour 2001 n° 2001-1276 du 28 décembre 2001, les mots : « en raison de leur race » sont remplacés par le mot : « racistes » ;
- 22 12° Au troisième alinéa du 7 du I de l'article 6 de la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique, le mot : « raciale » est remplacé par le mot : « raciste » ;
- 23 13° La loi n° 2008-496 du 27 mai 2008 portant diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de la lutte contre les discriminations est ainsi modifiée :
- a) Au premier alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, après le mot : « laquelle, », sont insérés les mots : « pour des raisons racistes ou » et les mots : « ou une race » sont supprimés ;
- (a) b) Au 1° de l'article 2, après le mot : « fondée », sont insérés les mots : « sur des raisons racistes ou sur » et les mots : « ou une race » sont supprimés ;
- c) Au 2° du même article, après le mot : « sur », sont insérés les mots : « des raisons racistes, » et les mots : « ou une race » sont supprimés.